

Atelier « Equipement » SCOT Centre Ardèche
Vendredi 05/02/2016 de 10h à 12h
Espace Rhône-Alpes - Privas

Objectif de l'atelier : présentation de l'état de la réflexion sur le sujet des équipements et échanges avec les partenaires « experts » identifiés par l'équipe du syndicat mixte Centre Ardèche. Parmi eux étaient invités aux ateliers :

- Elus du Comité de Pilotage du SCoT ;
- Vice-Présidents thématiques du Syndicat Mixte Centre Ardèche ;
- Elus référents des intercommunalités ;
- Partenaires publics associés ;
- Partenaires en lien à la thématique ;
- Membres du Conseil Local de Développement Centre Ardèche

Participants : Laure HAILLET (chargée de mission service urbanisme du Conseil Départemental de l'Ardèche), Aurélie PRINGOLLIET (DDT 07), Florent SOUBRILLARD (CdC Val'Eyrieux), René JULIEN (CdC Val'Eyrieux), Christophe DUCHEN (ARS 07), Olivier LEVENT (CIAS Privas Centre Ardèche), Agnès BONNIN (Syndicat Mixte/CDDRA Centre Ardèche), Elodie BERNARD (CA Privas Centre Ardèche), Jean-Claude PIZETTE (CA Privas Centre Ardèche), Marcel HUDELOT (CLD Centre Ardèche)

Equipe du SCoT : Fabien TREILLARD, Antoine BARANNE

L'atelier va se dérouler sous la forme d'un débat qui associera les différents partenaires et identifiera différents aspects qui leur paraissent important pour le territoire.

Le processus d'élaboration du SCoT a été engagé le 1^{er} octobre 2015 par la prise d'une délibération de prescription qui est venue poser les objectifs d'élaboration du SCoT.

Ce SCoT va se dérouler en plusieurs phases jusqu'à une approbation qui est planifiée pour septembre 2019.

Pour l'instant, nous sommes en phase de diagnostic territorial. Cette phase devrait durer jusqu'en septembre 2016.

Cet atelier fait parti d'une première série d'ateliers qui viendra enrichir le diagnostic. Une seconde série d'ateliers devrait être réalisée en avril 2016.

Ces ateliers sont à la base de la réflexion des travaux du SCoT. Le travail de réalisation sera supervisé par un comité technique composé des Personnes Publiques Associées, de l'équipe technique SCoT. Ce Comité préparera les réunions du comité de pilotage qui orientera les études et fera parvenir les travaux réalisés jusqu'au bureau syndical et au comité syndical pour validation. Ces dernières instances se composeront d'élus.

Parallèlement à cela, un groupe de travail est chargé de suivre la concertation mise en place et de l'approfondir si besoin, afin que tout les habitants soient sensibilisés au SCoT Centre Ardèche.

Une initiative de concertation innovante a été mise en place en Centre Ardèche avec la réalisation d'un workshop par des étudiants de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble et de l'Ecole d'Art d'Annecy.

Ils ont parcouru le territoire en suivant 7 itinéraires de manière à identifier les problématiques et les enjeux du Centre Ardèche.

Leurs travaux ont fait l'objet d'une restitution publique sur le marché de Privas le 21 novembre et ont fait l'objet de débats enregistrés lors d'un plateau-radio et diffusés sur des radios locales.

Le Centre Ardèche comptait 63580 habitants en 2012. C'est un territoire faiblement peuplé au regard de sa superficie. La densité la plus importante se trouve dans le couloir rhodanien et le bas Vivarais. Il n'en a pas toujours été ainsi puisqu'au XVIIIe siècle, les territoires les plus peuplés se trouvent sur la montagne puis, au XIXe siècle, le centre démographique du territoire a migré vers l'Est du fait de divers facteurs (industrialisation, moyens de communication, etc.).

Après avoir connu un long déclin démographique, le territoire gagne aujourd'hui des habitants. En effet, depuis quelques années, le territoire a un solde migratoire positif qui contrebalance un solde naturel légèrement négatif.

Néanmoins, la pyramide des âges du Centre Ardèche nous indique que la population est vieillissante, avec une tranche d'âge des 15/29 ans réduite et une tranche des 45/59 ans importante. Cela peut suggérer que la population aura de nouveaux besoins dans les années à venir.

En termes de part dans la population communale, les 0/14 ans sont bien dispersés sur tout le territoire. En revanche, nous pouvons trouver une forte proportion de personnes âgées dans la population des communes au sud-ouest du territoire, qui sont des communes relativement enclavées.

M. HUDELOT fait remarquer que ces communes se distinguent par une proportion élevée mais que le nombre des personnes âgées de ces communes doit être faible. Pour bien se faire une idée du territoire, il conviendrait selon lui, d'avoir à disposition les 2 cartes : en proportion et en nombre d'individus.

Le territoire connaît, à l'instar de ce qu'il se passe ailleurs en métropole, une décohabitation. Dans quelques années, le nombre de personnes par ménages devrait se stabiliser à 2.

M.DUCHEN note que cela pourrait être intéressant de regarder où se trouve les personnes seules avec enfant. Car cela peut impliquer des services particuliers. Le syndicat mixte a réalisé ce type de carte et il ressort que les communes présentant une forte proportion de familles monoparentales sont disséminées sur tout le territoire et qu'il n'y a pas de parties du territoire qui soit spécifique en la matière.

Mme BERNARD fait remarquer que le taux de familles monoparentales peut-être très différent d'une ville à l'autre, voir d'un quartier à l'autre.

En 2012, la population scolaire du Centre Ardèche était de 12538 personnes.

D'après la Base Permanente des Equipements, le Centre Ardèche compterait 69 écoles primaires et/ou maternelles, dont 3 classes en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Les personnes présentes ne sont pas d'accord avec le nombre des classes en RPI de la présentation car il existe plusieurs écoles en RPI (Dunière, etc.), et demandent à revérifier les chiffres.

Mme PRINGOLLIET indique que cette question du regroupement pédagogique intercommunal est à creuser car elle évite la réalisation de nouveaux bâtiments et permet de mutualiser les moyens d'éducation pour les petites communes. Par ailleurs, les données affichées ne comptabilisent pas les GRETA. Cela pourrait être intéressant d'analyser leur répartition sur le territoire.

Le territoire compte 13 collèges, qui se trouvent dans 10 communes du territoire. Ces établissements d'enseignement sont mal repartis sur le territoire et ne se trouvent que dans les communes les plus importantes.

Mme BONNIN indique qu'il pourrait être intéressant de répertorier et de cartographier les relais assistante maternelle et les structures petites enfances. Cela participe également à l'attractivité du territoire et au maintien des familles.

En matière de lycée, le Centre Ardèche compte 3 lycées généraux et/ou technologiques, 3 lycées professionnels et 1 lycée professionnel agricole. Là encore ces établissements sont mal repartis géographiquement mais disposent souvent d'internats pour que les élèves puissent dormir sur place.

M.SOUBRILLARD fait remarquer que Val'Eyrieux a développé une école de codeurs numériques à la pépinière d'entreprises du Cheylard et qu'il ne faudra pas l'oublier dans le diagnostic. Cette école permet de passer un titre professionnel équivalent à Bac + 2.

M.DUCHEN fait également remarquer qu'il y a une école d'infirmière et d'éducateur spécialisé à Privas. Il n'y a en revanche pas d'universités dans la ville préfecture.

Mme PRINGOLLIET fait remarquer qu'il conviendra de s'interroger sur l'offre de formation du territoire et sur le développement de filières nouvelles.

M.SOUBRILLARD indique qu'il peut-être utile de sortir du territoire pour faire ces études supérieures et d'ensuite y revenir. Cela permet de s'ouvrir l'esprit et d'avoir un autre aperçu du monde. Il note que le territoire est plutôt bien maillé en termes d'établissements éducatifs. En revanche, là où il peut y avoir un problème, c'est sur l'hébergement des étudiants et des stagiaires. En effet, le territoire n'arrive pas à attirer et à garder des stagiaires car ils n'arrivent pas à s'y loger.

Mme BONNIN indique que la solidarité et un hébergement intergénérationnel pourrait être développé pour pallier à ce problème, ce qui est le cas dans la démarche proposée par l'association Aider que le CDDRA a accompagné pour la déployer en Centre Ardèche.

Mme PRINGOLLIET indique qu'il serait intéressant de réaliser un questionnaire auprès des lycéens du territoire et des lycées limitrophes pour analyser leur ressenti sur l'offre de formation notamment, mais aussi des questions de mobilité,...

Au-delà de la formation, il pourrait être tout aussi utile de repérer les pôles emploi présents sur le territoire, ainsi que les missions locales.

Le territoire comptait 15 Etablissement Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) en 2015.

M.DUCHEN indique qu'il convient de faire ressortir le Centre Hospitalier (CH) de Privas qui compte notamment une maternité et le siège du SAMU. Ce CH fonctionne avec ceux d'Aubenas et de Montélimar. Le nord du territoire fonctionnant avec le CH de Tournon. Les CH de Lamastre et du Cheylard sont plutôt tournés vers la gériatrie.

M.SOUBRILLARD note l'importance de la présence d'une maternité à Privas et la qualité des prestations qui y sont réalisées.

M.DUCHEN explique qu'il serait pertinent de développer la fibre optique pour permettre les consultations à distance et ainsi lutter contre les déserts médicaux. Le thème de la désertification médicale est essentiel et devrait être étudié dans le SCoT. Par ailleurs, les maisons médicales sont à développer car les généralistes préfèrent maintenant s'installer ensemble. Il serait également pertinent d'étudier le temps d'intervention du SAMU.

Le territoire compte plusieurs routes départementales (RD) importantes. Certaines sont concernées par un arrêté de classement sonore des voies (la RD2, la RD86 et la RD104).

M.HUDELOT s'étonne du classement sonore de la RD2. Il n'y a pas de problèmes de bruit selon lui.

Mme PRINGOLLIET conseille de se rapprocher de l'arrêté préfectoral pour connaître la raison de ce classement.

Les axes de communication ayant déjà été abordés dans un autre atelier, cette thématique n'est pas plus développée.

Le territoire compte quelques équipements culturels.

Les personnes présentes indiquent que le diagnostic du SCoT devrait pointer les salles des fêtes qui accueillent des spectacles régulièrement. Elles expriment une approche de proximité et participe à l'animation des lieux.

M.SOUBRILLARD propose de renseigner le syndicat mixte sur ce point car la Communauté de communes Val'Eyrieux dispose d'une chargée de mission thématique. Il indique que la Communauté de communes a une riche politique culturelle. Les principaux équipements de Val'Eyrieux sont le CCSTI, L'école du Vent, Planète Mars, le Musée, etc.

Mme BONNIN indique qu'il serait pertinent d'étudier les pôles culturels extérieurs au territoire (Train-Théâtre, Comédie de Valence,...) qui proposent également une offre décentralisée sur le Centre Ardèche. Elle informe qu'un stagiaire devrait prochainement être recruté au sein du Syndicat mixte pour travailler sur le patrimoine et sur sa valorisation.

Mme PRINGOLLIET fait remarquer qu'il pourrait être intéressant d'analyser les points les plus attractifs en matière de culture : le mont Gerbier de Joncs, les festivals, les villages de caractère, etc.

Le territoire compte également plusieurs équipements sportifs.

M.TREILLARD indique que, lors de la réunion de présentation du PADD du Plan local d'Urbanisme du Cheylard, le bureau d'études a fait part du souhait des habitants d'avoir une piscine sur la commune, alors que la piscine de Vernoux-en-Vivarais se trouve à 30 minutes de route. Est-ce qu'il est utile d'avoir une piscine sur cette commune ? Est-ce que les équipements déjà en place ne peuvent pas suffire ? Est-ce qu'ils sont correctement utilisés ? Est-ce que la mutualisation fonctionne efficacement ?

M.SOUBRILLARD demande quel est le prix d'un tel équipement ? Est-ce que cela en vaut le prix ? En revanche, Privas, pôle central du territoire manque d'une piscine adaptée et moderne.

M.PIZETTE indique que le besoin est surtout pour l'apprentissage de la nage par les jeunes. Les déplacements sont importants pour les jeunes qui doivent aller à Vernoux pour apprendre à nager.

Mme PRINGOLLIET s'interroge également sur l'égalité d'accès à la nage.

La CAPCA a besoin de rénover ses piscines car elles sont quelque peu vieillissantes.

M.TREILLARD interroge les participants pour savoir si les équipements sont assez rayonnants.

M.SOUBRILLARD indique que les équipements ne sont pas assez rayonnants vers l'extérieur. Cela est dommage. Les personnes sont motivées par d'autres choses.

M.SOUBRILLARD fait remarquer qu'une problématique essentielle pour le territoire est la problématique de l'hébergement, touristique ou d'affaire. Il y avait un centre d'accueil important pour les jeunes à Beauvène mais il a fermé.

M.PRINGOLLIET indique qu'il est vrai que le territoire manque d'un endroit pour l'évènementiel, pour les mariages ou les entreprises par exemple, tels que le site de Viviers (en dehors du territoire) par exemple. Les anciens moulins seraient tout indiqués pour faire ce genre de rassemblement.

M.SOUBRILLARD dit que le théâtre de Privas est un équipement sous-valorisé, peut-être par manque d'information sur l'offre culturelle.

M.PRINGOLLIET fait remarquer qu'il pourrait être très intéressant d'aborder la question de l'énergie comme par exemple l'implantation des filières bois sur le territoire.

Fin de l'atelier.